



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. VICENTE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/135

Objet : Budget Annexe Aquaval : décision modificative n°1 - ouverture de crédits

Suite à un défaut du premier revêtement, la réfection de l'étanchéité des plages et des bassins de la base de loisirs AQUAVAL a été réalisée par la société PROCO ILOE en 2009.

En raison de l'apparition de décollements du revêtement mis en œuvre, la société PROCO ILOE a été contrainte d'intervenir au cours de la première année d'exploitation, afin de procéder à des travaux de reprise.

Toutefois, compte tenu de la persistance des désordres et de leur extension, la réfection de l'étanchéité et des revêtements est à refaire à nouveau.

Les travaux prévus seront financés par un protocole d'accord financier en cours d'élaboration avec GENERALI IARD, assureur de PROCO ILOE, mais la Communauté de Communes doit être Maître d'Ouvrage des travaux.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de pouvoir effectuer les opérations comptables liées aux travaux de réfection, il est nécessaire d'approuver une décision modificative sur le budget Aquaval qui intègre en dépenses la maîtrise d'œuvre et les travaux et en recettes le remboursement de GENERALI IARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Aquaval prévoyant des ouvertures de crédits en section d'investissement comme détaillées ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Article	Somme	Article	Somme
1318	600.000,00 €	2135	600.000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,

Raymond GARDELLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 15 octobre 2014.